



Description du Projet

Défrichement d'une parcelle forestière

1- Objectifs de l'action

Réalisation d'un défrichement et dessouchage d'un terrain forestier sur une surface total de 4,90ha pour plantation d'une vigne.

2- Localisation de l'action et identification du propriétaire

Le projet de défrichement se situe sur une propriété privée à Hyères.

Le plan de localisation et plan de masse est en annexe à la fin de ce document.

Demandeur:

GFA Domaine de la famille COULOMB, représenté par son gérant, Monsieur APKARIAN Patrick, demeurant à Les Plaines de l'aire, 83 470 Seillons Source d'Argens.

3- Description des peuplements

Futaie de Pin d'Alep – 1,12 ha (environ 50% de cette zone sera préservé):

Futaie dense de pin d'Alep formant un couvert complet. Sous étage peu dense de bruyère et cytise. **Age:** 70 ans environ, **H:**12 m, **D:** 25 cm, **d:** 1000 tiges/ha



Futaie jeune de Pin d'Alep – 0,11 ha:

Futaie dense de pin d'Alep formant un couvert complet. Sous étage dense de bruyère et cistes. **Age:** 20 ans environ, **H:** 9 m, **D:** 10 cm, **d:** 1000 tiges/ha

Mélange avec chêne liège, chêne liège en faible densité – 1,58 ha

Proportion du Chêne-liège dans le couvert arboré inférieure à 20%.

On retrouve dans ce mélange en proportion variable le Chêne pubescent et le Chêne vert.

Le maquis peu dense est composé par de la bruyère, arbousier, cytise et ciste.

Age: 30 ans, **H:** 8 m, **D:**25 cm, **d:** 200 tiges/ha.



Formation boisée dont le couvert des essences forestières est < à 10% (L-G-M) – 3,27 ha:

Cette formation située sur des zones exposées à l'ouest, est constituée d'un maquis dense impénétrable, composé essentiellement d'arbousier, myrte, bruyère, lavande, de ciste cotonneux, de filaire et de romarin. En étage arboré, se développent quelques Chênes lièges.

Age: 10-20 ans, **H:** 3-5 m, **D:** 7,5 à 15 cm, **d:** < 30tiges/ha.



Le plan des peuplements est en annexe à la fin de ce document.

4- Réalisation de l'Opération de défrichement

Travaux de Bûcheronnage et débroussaillage:

Les travaux de bucheronnage manuel seront faits du bas vers le haut (sens nord-ouest ➔ sud-est) de la parcelle, par une équipe bien coordonnée, pour éviter que certains arbres penchent sur d'autres. L'abattage sera directionnel et soigné pour préserver les arbres restants. Le bois sera débité en deux mètres et enlevé de la parcelle à l'aide d'un porteur et d'un treuil.

Les souches seront coupées le plus près possible du sol.

Pour le débardage, le conducteur sera soigneux et prendra les meilleurs parcours afin de ne pas abîmer les arbres restants. Le chantier sera cloisonné de sorte que l'impact des machines soit le plus réduit possible. Le bois sera stocké sur une place de dépôt déjà existante en bord de route.

Le débroussaillage de l'intégralité de la parcelle et le broyage des rémanents sera fait avec un tracteur forestier équipé d'un broyeur à marteaux.

Dessouchage et préparation du terrain en prévision de la plantation de vignes:

1/ Arrachage des grosses souches avec pelle mécanique et godet squelette, mise en tas des souches dans un coin de la parcelle pour postérieure évacuation en camion benne,

2/ Ripage de la surface pour défonçage des petites souches restantes, extraction des racines, passages des griffes herse pour ratissage et mise en andains sur le bord avec les souches,

3/ Passage du rotovator forestier de type merry-crsuher pour éliminer les racines subsistantes et affiner la texture du sol

5- Calendrier d'intervention

Les travaux de bucheronnage seront réalisés en hiver, du 15 novembre au 15 mars.